

CONVENTION DE FORMATION - UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE LA DÉFENSE

Entre Mme/M. (directrice/directeur de thèse) :

et Mme/M. (doctorant·e) :

Renseignements généraux sur la thèseDiplôme et Spécialité¹

Ecole Doctorale (intitulé, numéro) :

Unité de Recherche (intitulé, numéro) :

Sujet de la thèse :

Situation du doctorant

- Contrat doctoral (MENESR, ENS, Labex...)
- Financement par une entreprise (hors contrat CIFRE)
- Financement par une école (établissements hors tutelle du MENESR)
- Allocation doctorale versée par une collectivité territoriale
- Financement par un autre ministère (y compris Ministère des Affaires Etrangères)
- Convention CIFRE
- Financement par un organisme de recherche
- Financement par une association ou fondation
- Contrat de recherche
- Crédits ANR
- Financement par gouvernements étrangers pour les doctorantes ou les doctorants de nationalité étrangère
- Financement par gouvernement français pour les doctorantes ou les doctorants de nationalité étrangère
- Financements européens, multilatéraux ou étrangers pour les doctorantes ou les doctorants de nationalité française
- Autre financement pour les doctorantes ou les doctorants de nationalité étrangère, précisez :
- Autre financement pour les doctorantes ou les doctorants de nationalité française, précisez :
- Enseignante ou enseignant du secondaire ou du primaire
- Salariée ou salarié sur emploi secteur public ou secteur privé
- Micro entrepreneur·e
- Autre situation (à préciser)

¹ Voir l'offre de formation sur le site : https://www.u-paris10.fr/formation/doctorat-518190.kjsp?RH=for_dipg%E9n

Temps consacré à la recherche

« La préparation du doctorat, au sein de l'École Doctorale s'effectue en règle générale en trois ans en équivalent temps plein consacré à la recherche. Dans les autres cas, la durée de préparation du doctorat peut être au plus de six ans. » (Article 14 de l'Arrêté du 25 mai 2016)

Temps complet (contrat doctoral ou équivalent)

Temps partiel : %

Calendrier prévisionnel du projet de recherche

On précisera la distribution des activités au cours des années successives de préparation du doctorat (recherches bibliographiques, terrain, expérimentation, rédaction, valorisation...)

Modalités d'encadrement (recherche et formation)

Direction de la thèse

Thèse encadrée par une directrice ou un directeur unique

Autres situations :

Codirectrice ou codirecteur (nom, prénom, grade)

Cotutelle (nom, prénom, grade de la directrice ou du directeur de thèse dans l'établissement étranger).

Organisation du comité de suivi individuel.

« Le comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche /.../ Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement » (Article 13 de l'Arrêté du 25 mai 2016)

Le comité de suivi de thèse est désigné par l'école doctorale.

Formation

La formation correspond à un total de 180 crédits européens (ECTS) :

- 150 crédits correspondent à la rédaction et la soutenance de la thèse,
- 20 crédits correspondent aux activités scientifiques des doctorants,
- 10 crédits correspondent à la formation professionnelle en dehors des disciplines.

Validation des crédits : Une fiche de suivi de formation doctorale ainsi qu'une notice explicative sont mises à disposition sur le site des ED. Entre le 1^{er} et le 30 juin de chaque année, la doctorante ou le doctorant doit envoyer au secrétariat de son ED l'ensemble de ses fiches de suivi afin de faire valider ses activités et ses formations de l'année écoulée.

Pour soutenir leur thèse ou pour obtenir une éventuelle dérogation pour une année supplémentaire, les doctorants doivent avoir acquis les 20 crédits d'activité scientifique et les 10 crédits de formation professionnelle.

Conditions matérielles de réalisation du projet de recherche.
--

Moyens mis à la disposition de la doctorante ou du doctorant par l'unité de recherche (locaux, matériel, ressources documentaires...) :

Conditions spécifiques de sécurité : Eléments liés à la sécurité devant faire l'objet d'un signalement auprès du directeur de la sécurité de l'établissement.

- Déplacement dans un ou des pays à risque (à préciser) :
- Utilisation de matériels ou de substances potentiellement dangereux (à préciser) :
- Autres (à préciser) :

Modalités d'intégration dans l'unité de recherche
--

- Participation de la doctorante ou du doctorant aux séminaires de l'unité de recherche.
- Dans la mesure des moyens de l'unité de recherche, soutien financier aux activités de recherche de la doctorante ou du doctorant (colloques, terrain, publications...).
- Référencement de la doctorante ou du doctorant sur le site Web de l'unité de recherche.
- Autres (à préciser) :

Projet professionnel de la doctorante ou du doctorant et parcours individuel de formation

A développer ci-dessous. La doctorante ou le doctorant précisera les formations qu'elle ou qu'il souhaite entreprendre pour mener à bien son projet.

Valorisation des travaux de recherche de la doctorante ou du doctorant

Objectifs de valorisation de la recherche :

Diffusion dans des colloques.

Articles scientifiques.

Ouvrages ou chapitres d'ouvrages individuels ou collectifs.

Productions artistiques (à préciser).

Brevets.

Autres (à préciser).

Dans le cas de travaux collectifs, la directrice ou le directeur de thèse s'assurera que la doctorante ou le doctorant figure au nombre des co-auteur-e-s selon les normes en vigueur dans la discipline.

Droits et devoirs des parties en présence

En signant ci-après cette convention de formation, la directrice ou le directeur de thèse ainsi que la doctorante ou le doctorant reconnaissent avoir pris connaissance de la charte du doctorat de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, membre de la ComUE Paris Lumières, qui précise les droits et les devoirs de chacune des parties notamment en ce qui concerne :

- le sujet de la thèse et ses conditions de réalisation,
- l'encadrement et le suivi de la thèse,
- la durée de la thèse,
- le respect de la propriété intellectuelle,
- le dépôt et le signalement de la thèse,
- la publication et la valorisation de la thèse,
- les procédures de médiation,
- La participation au comité de suivi de thèse.

La doctorante ou le doctorant

Nom.....Prénom.....

Date : /__/__/____/ Signature

La directrice ou le directeur de thèse

Nom.....Prénom.....

Date : /__/__/____/ Signature

Visa de la directrice ou du directeur de l'unité de recherche

Nom.....Prénom.....

Date : /__/__/____/ Signature

Visa de la directrice ou du directeur de l'école doctorale

Nom.....Prénom.....

Date : /__/__/____/ Signature